



République d'Haïti

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(MENFP)**

**COORDINATION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE NATIONALE
pour le développement du SIGE Haïti
(CETN_SIGE)**

**Nouvelle stratégie de collecte des données devant alimenter le
Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE)**

Port-au-Prince, Mai 2021

SIGLES ET ACRONYMES

API	Application Programming Interface
BDS	Bureau de District Scolaire
BIZ	Bureau d'Inspection de Zone
BUNEXE	Bureau National des Examens d'État
CETN	Coordination de l'Equipe Technique Nationale
CGPA	Coordination Général Pôle Appui
CNIGS	Centre National de l'Information Géo-Spatial
CORPUHA	Conférence des Recteurs Présidents et Dirigeants d'Universités et d'Établissements d'Enseignement Supérieur en Haïti
DAA	Direction des Affaires Administratives
DAEPP	Direction d'Appui à l'Éducation Privée et du Partenariat
DDE	Direction Départementale d'Éducation
DT	Direction Technique
DESRS	Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération Externe
DRH	Direction des Ressources Humaines
EDI	Echanges de Données Informatiques
ETL	Extract Transform Loader
ETN	Equipe Technique Nationale
FNE	Fonds National pour l'Éducation
GLAS	Groupe Lutte Anti-SIDA
GRAER	Groupe de Recherche et d'Action pour les Enfants de Rue
IES	Institution d'Enseignement Supérieur
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
INFP	Institut National de Formation Professionnelle
ISU	Institut des Statistiques de l'Unesco
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail

MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics et des Télécommunications
NS	Nouveau Secondaire
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
ONAPE	Office Nationale du Partenariat en Education
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDEF	Plan Décennal d'Education et de Formation
PEQH	Projet d'Education de Qualité en Haïti
PONAEP	Politique Nationale d'Accréditation des Ecoles Privées
PPE	Permis Provisoire d'Enseigner
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RNA	Registre National d'Alphabétisation
SAEPP	Service d'Appui à l'Education Privée et du Partenariat
SAQ	Système d'Assurance Qualité
SEA	Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Education
SIGEEE	Système d'Information pour la Gestion des Ecoles, Elèves, Enseignants
SIGERH	Système d'Information pour la Gestion des Ressources Humaines
SNDSE	Stratégie Nationale de Développement des Statistiques de l'Education
SPT	Service de Planification et de Technologie
SWOT	Strength Weaknesses Opportunities and Threats
UCDDE	Unité de Coordination des Directions Départementale d'Education
UCP	Unité de Coordination de Projets
UEH	Université d'Etat d'Haïti
UEP	Unité d'Etudes et de Programmation
UNESCO	Fonds des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNOPS	Bureau des Nations-Unies pour les services d'Appui aux Projets
UPR	Université Publique en Région
USI	Unité des Systèmes d'Information
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	6
2	ETAT DES LIEUX	7
2.1	SOUS-SECTEUR PRESCOLAIRE, FONDAMENTAL ET SECONDAIRE	8
2.2	SOUS-SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	11
2.3	SOUS-SECTEUR DE L'EDUCATION NON-FORMELLE ET DE L'ALPHABETISATION	13
2.4	SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	17
2.5	DONNEES NON STRUCTUREES	20
3	CHOIX STRATEGIQUES POUR LA REALISATION DES COLLECTES DE DONNEES	20
3.1	SUIVI ET COMMUNICATION DE L'EVOLUTION DU SECTEUR EDUCATIF	20
3.2	MISE EN PLACE DU SIGE	21
3.3	INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE	23
3.4	NORMES ET STANDARDS POUR LA COLLECTE DE DONNEES	25
3.5	STANDARDISATION DES UNITES STATISTIQUES ECOLE – ELEVES - ENSEIGNANTS	27
3.6	NOUVELLE METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES POUR LE SECTEUR CLASSIQUE	28
3.7	LA CONSTITUTION D'UNE BIBLIOTHEQUE DES DONNEES NON STRUCTUREES	29
3.8	ROLE ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTES STRUCTURES	30
4	OPERATIONNALISATION	33
4.1	AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE	33
4.2	AU NIVEAU DU SOUS-SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	36
4.3	AU NIVEAU DU SOUS-SECTEUR DE L'EDUCATION NON-FORMELLE ET DE L'ALPHABETISATION	38
4.4	AU NIVEAU DU SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	40
4.5	MISE EN PLACE DE LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE POUR LES DONNEES NON STRUCTUREES	41
	ANNEXES	43
	REFERENCES	45

1 INTRODUCTION

En décembre 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) a publié son Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF), cadre de référence pour le pilotage du secteur. Parallèlement et toujours dans la dynamique de l'amélioration du pilotage du système éducatif, le ministère poursuit son processus de développement d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE). « La pertinence du développement d'un SIGE est étroitement liée à la disponibilité de données dans le secteur. Cette capacité de production des données est d'autant plus urgente qu'actuellement, les pilotes et acteurs du système éducatif en ont besoin pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation continue et périodique du PDEF. Dans cette optique, il s'avère fondamental que le MENFP dispose d'un document de stratégie de collecte des données lui permettant d'alimenter son système d'information de manière régulière avec des données de qualité ». En effet, la collecte de données¹ étant partie intégrante du développement et de l'alimentation d'un système d'information permet de combler tout déficit de gouvernance du secteur. La stratégie de collecte des données devra donc inclure une démarche de planification et de suivi du résultat des actions entreprises par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) dans le cadre de la mise en œuvre du PDEF.

Quel que soit le type d'information à collecter, il est essentiel, au niveau de la stratégie, de bien choisir les méthodes de collecte et de les appliquer correctement dans une perspective systémique et holistique. Les méthodes retenues doivent être formalisées et adaptées aux procédures de collecte des informations dans l'environnement du système éducatif haïtien. Elles doivent permettre de traiter, d'analyser, de stocker et de diffuser / partager l'information en vue d'une utilisation interne pour la prise de décision intelligente mais également de transferts d'information vers l'extérieur du système, aux moments requis et auprès des acteurs impliqués/concernés, afin de construire une compréhension partagée pour l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'éducation.

L'adoption de procédures adaptées aux méthodes retenues permettra, dans un premier temps, d'assurer la disponibilité des données existantes à des fins statistiques, puis, dans un deuxième temps, de générer de nouvelles données par le biais de sondages ou d'études sur mesure. Enfin, ces procédures doivent permettre d'inclure d'autres activités comme le maintien des flux de données, l'amélioration et la création d'estimations pour de nouvelles catégories et/ou le remplacement de

¹ L'expression « données » peut se définir comme des informations factuelles (par ex. des mesures ou des statistiques) utilisées comme base de raisonnement, de discussion ou de calcul. La collecte de données est l'action d'obtenir et de compiler des informations provenant de différentes sources, au sens de la définition donnée par N. Reymonet, M. Moysan, A. Cartier, R. Délémontez. *Réaliser un plan de gestion de données «FAIR» : modèle*, 2018.

sources de données existantes lorsque celles actuellement utilisées ne sont plus pertinentes.

Le présent document de nouvelle stratégie de collecte comporte trois chapitres :

- a) un état des lieux et une analyse de la situation actuelle du système de collecte des données structurées et non structurées au niveau du secteur éducatif ;
- b) les choix stratégiques arrêtés par les autorités du MENFP pour remédier au problème récurrent de manque de données dans le secteur ;
- c) des pistes de stratégie spécifique plus ou moins détaillées pour les différents sous-secteurs de l'éducation.

2 ETAT DES LIEUX

Au Ministère de l'Education Nationale, le cloisonnement de la production des statistiques au sein des directions techniques entraînant une dispersion et la non-harmonisation statistique, figure parmi l'une des faiblesses majeures du dispositif de planification sectorielle. Les travaux de Fayol (1916) sur l'administration placent le capital immatériel au cœur de l'orientation stratégique des organisations. C'est ce qui amène les sciences administratives à ouvrir les horizons sur l'impact de la gestion des données, de l'information et de la connaissance dans la production des valeurs ajoutées de l'organisation. Dans l'état actuel du management des systèmes d'information du MENFP, la dimension informationnelle se trouve à un stade embryonnaire puisque les bases de données des structures productrices des statistiques ne sont pas inter-reliées. D'autre part, la production des données couvre très peu de champs d'informations, se fait de manière irrégulière et ne répond pas aux normes et standards internationaux de production de données statistiques. Cette situation permet d'expliquer le fait qu'il n'y a pas assez de données sur l'état de la situation de l'éducation en Haïti dans les rapports mondiaux sur l'éducation. En effet, pour que les données soient publiées, il faut que les métadonnées respectent les normes et les standards prescrits par l'Institut des Statistiques de l'Unesco (ISU).

Le Bureau National des Examens d'État (BUNEXE) est contraint annuellement d'organiser les examens de fin de cycle et d'en publier les résultats dans un délai précis. Cependant, il n'existe pas de protocole lui permettant de mettre ces données à la disposition des directions métiers qui devraient les rendre disponibles aux utilisateurs concernés. Ceci ne facilite pas la production systématique et à jour des données statistiques. Or les données de référence des directions métiers du secteur de l'éducation doivent faciliter au moins la production sinon la diffusion périodique des

éléments informationnels.

L'État, à travers le MENFP, devrait pouvoir maîtriser toutes les ramifications de la chaîne de collecte nécessaires à la remontée des données fiables et de façon pérenne. Or, les constats font montre de difficultés tant méthodologiques, techniques qu'institutionnelles ou organisationnelles et varient selon les sous-secteurs.

2.1 Sous-secteur préscolaire, fondamental et secondaire

Ce bloc constitue ce qu'on pourrait appeler le sous-secteur de l'enseignement classique. Il est constitué de l'enseignement obligatoire et du niveau secondaire. Vu les intersections existant encore pour ces différents niveaux, malgré les séparations qui y sont formellement définies par l'instance de régulation, il demeure utile d'en faire une analyse commune.

Au point de vue organisationnelle, on observe un déficit en termes de définition de normes et standards pour la production de données (*quelles données traitées et quand, où les stocker, comment les rendre disponibles...*). Il y a aussi un manque de compréhension, de leadership et de communication par rapport au développement d'un SIGE pour le pays. De manière plus spécifique, on peut faire les constats ci-après.

1. La production des statistiques n'est pas faite à temps, et n'est pas régulière. La DPCE a organisé, sur la période 2011-2016, cinq recensements scolaires dont trois ont été publiés sur l'ancien site du MENFP ainsi que les annuaires statistiques qui en découlent. Néanmoins, ces données sont déjà désuètes. Les informations disponibles doivent être renouvelées pour suivre l'évolution du secteur par rapport aux nouveaux cadres de référence (ODD4 et PDEF).
2. Il n'existe pas de cadre organisationnel ni de coordination effective pour la production des statistiques au MENFP. Le système n'a pas développé de conception – méthodologique et technique - des outils de mesure pouvant favoriser via une approche fédérative la génération de données statistiques au niveau des structures techniques (UEP, DPCE, DRH, BUNEXE, DAEP, DAA, INFP, DESRS, UPR, RECTORAT, SEA, IHSI, USI) et départementales (DDE).
3. La mission des structures opérationnelles dans le processus de production statistique n'est pas clairement définie. Au regard de la chaîne statistique, il existe une rupture entre le stratégique et l'opérationnel dans les relations établies entre le niveau central et les DDE de

sorte que les ressources potentielles que constituent ces structures restent sous-exploitées dans le domaine de la production des données.

4. Certaines institutions du secteur non public ont déjà mis en place leur propre système automatisé de collecte de données en lien avec la gestion de leurs établissements scolaires. Cependant, le ministère n'a pas une bonne connaissance de ces environnements et ne peut donc établir de passerelles lui permettant de dialoguer avec ces derniers.
5. Dans le budget annuel du MENFP, aucune provision dédiée n'est prévue pour générer la production des statistiques du secteur alors que cette dernière a un coût lié aux investissements et au fonctionnement.
6. Comme énoncé dans les « contraintes du cadre technique » du Schéma directeur, la mise en place d'un SIGE au MENFP modifie les compétences techniques et peut peser sur les savoir-faire et les profils des métiers recherchés dans les services affectés. Les cadres techniques du MENFP ne sont donc pas outillés pour fournir les services nécessaires à une production récurrente et fluide de données statistiques.
7. Pour ce qui concerne les données non structurées, aucune information n'est collectée dans le secteur éducatif. Il n'existe aucune politique d'organisation, de gestion et d'utilisation des données non structurées. Un embryon de trois protocoles de gouvernance² existent déjà mais devrait être amplifié et complété pour répondre à la complexité des échanges entre le ministère et l'ensemble des acteurs du secteur éducatif et des secteurs non éducatifs.
8. On peut également noter que le dernier recensement démographique date de 2003, ce qui éloigne les projections démographiques de la réalité. Les principaux indicateurs étant calculés à partir de données estimées, les résultats obtenus demeurent aberrants.
9. Le site web du ministère n'est pas régulièrement alimenté avec la publication des informations relatives au secteur de l'éducation. Il ne joue donc pas son rôle de vitrine. Il n'est pas responsif et n'a pas le design approprié pour faciliter la communication, la prospection et la circulation de l'information. Beaucoup d'informations existant dans les archives du MENFP ne sont pas rendues publiques.

Au niveau méthodologique, des modes et outils de collecte différents et non harmonisés coexistent dans le système.

² MENFP / CETN, *Protocoles de gouvernance de données*, Mars 2021

10. D'un sous-secteur à l'autre, il est à ce jour impossible que les bases de données se parlent. Ce cloisonnement rend difficile toute analyse globale de l'efficacité et de l'efficience du système. Des méthodes différentes de collecte de données coexistent à l'intérieur même d'un sous-secteur laissant planer conséquemment un doute sur la fiabilité des informations publiées.
11. Les variables permettant le calcul de certains indicateurs de l'éducation ne sont pas captées. Les variables continues et qualitatives liées au calcul du financement de l'éducation, de la méthodologie de l'enseignement ou l'organisation des salles de classe des écoles du préscolaire, du fondamental et du secondaire ne sont pas prises en compte.
12. Les documents de collecte existant actuellement n'intègrent pas certaines préoccupations des documents cadres du secteur. Il faut les revisiter afin qu'ils soient en congruence avec les objectifs du PDEF.
13. Les outils de collecte de données ne sont pas conviviaux : un seul questionnaire pour les 3 niveaux d'enseignement. Ils sont très denses et volumineux. Le remplissage nécessitant des heures de travail, la tâche devient plus ardue lorsque les écoles ne disposent pas de registres scolaires.
14. Les questionnaires ne contiennent pas les caractéristiques sociodémographiques, scolaires et professionnelles des individus des sous-systèmes de l'école d'une manière désagrégée.
15. Il y a également des données difficiles à appréhender tel que le nombre réel des enseignants du secondaire du fait que ce sont des données agrégées qui sont collectées tandis qu'un même enseignant peut enseigner dans plusieurs établissements.

Au niveau technique, le ministère dispose de peu de compétence en matière d'infrastructure technologique et celles qui sont installées sont souvent sous ou mal utilisées par manque de maîtrise des procédés (processus et procédures).

16. L'utilisation des outils technologiques pour la collecte demeure très limitée puisque, à part l'expérience de collecte géo référencée réalisée avec le CNIGS en 2015, cette dernière se fait encore à partir de formulaire papier.
17. L'infrastructure d'interconnexion actuel relie les différents sites du central et des DDE et permet les échanges de données. Cependant, le système est sous-alimenté et sous-exploité.
18. Les systèmes applicatifs demeurent cloisonnés, non évolutifs et ne facilitent pas l'intégration. Les systèmes applicatifs existant s'opèrent à partir de petits réseaux qui sont,

pour la plupart, mis en place pour faciliter les opérations de saisie de données des directions techniques concernées et ne disposent d'aucune ressource informationnelle critique en partage. Les programmes développés fonctionnent selon le principe traditionnel monolithique (système fermé) où toutes les tâches sont réalisées dans une seule et même application. Selon cette approche monolithique, les équipes sont organisées en fonction de la technologie à laquelle elles ont affaire. En conséquence, le défaut d'agilité et les écarts de qualification constatés au sein du MENFP constituent des handicaps majeurs aux capacités d'innovation et au succès des projets de système d'information.

19. Les ressources formées pour assurer le processus de production de données font défaut tant au niveau stratégique qu'opérationnel, notamment :

- a) un personnel polyvalent qui maîtrise le développement du numérique et des applications informatiques depuis la conception jusqu'à l'appropriation des applications informatiques ;
- b) un personnel spécialisé s'occupant particulièrement de la partie immergée des applications web ou mobile non accessible aux utilisateurs en s'occupant de la gestion des données, des informations et des connaissances ;
- c) la compétence d'une équipe qui peut s'occuper de la partie émergée des applications informatiques en s'occupant de l'échange de données informatique (EDI) entre application dans leurs interactions avec les utilisateurs et les usagers ;
- d) un personnel capable de gérer le matériel et les équipements du parc informatique par le déploiement des postes de travail et les supports techniques aux utilisateurs et aux usagers ;
- e) des cadres supérieurs et d'opérateurs ayant les compétences indispensables à l'usage et l'appropriation des applications de l'environnement numérique.

2.2 Sous-secteur de la formation professionnelle

En septembre 2016, l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) a réalisé une étude en vue du développement d'une stratégie de collecte de données pour le sous-secteur dans laquelle le diagnostic ci-après a été réalisé³.

³ MENFP / INFP, *Diagnostic du dispositif actuel et formulation d'une stratégie de collecte des données pour le sous-secteur de la formation technique et professionnelle, septembre 2016*

« L'évaluation de la stratégie de collecte de données a permis de passer en revue des questions relatives à la production, à la gestion et à la diffusion des données. En ce qui a trait à la production, plusieurs services sont impliqués, sans que les champs d'interventions ne soient complètement délimités. Les outils de collecte sont riches en informations mais ces dernières ne sont sujettes à aucun traitement approfondi car il s'agit d'un ensemble de questions ne présentant aucune cohérence et les questions ne sont pas pré-codées ; ce qui fait que les données ne peuvent être obtenues de façon automatique. Toutefois, ces outils peuvent être exploités à des fins statistiques par les services compétents. D'autre part, les services de l'INFP sont dépourvus de statisticiens pour mener à bien les activités de collecte des données. Concernant la gestion des informations, le système dispose de plusieurs bases de données indépendantes. Les bases des centres sont réalisées pour répondre à leurs propres objectifs, qui ne sont évidemment pas en harmonie avec la stratégie d'information. La base de données développée par la firme GENIVOV ne peut générer un ensemble d'indicateurs pertinents pour le pilotage du sous-secteur.

Au niveau de la diffusion des informations, les seules publications de données connues sont la liste ou le nombre des écoles reconnues par l'INFP par département, et quelques brochures présentant un portrait chiffré du sous-secteur, à côté des statistiques sur les examens des finissants pour l'obtention de leur diplôme.

Via l'analyse SWOT, le diagnostic a décelé les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de la stratégie d'information.

Les principales forces sont :

- a) la volonté politique marquée de la mise en place d'une stratégie efficiente de collecte des données,
- b) l'existence de cadre légal l'habilitant à collecter des données dans le sous-secteur de formation technique et professionnelle,
- c) l'appui des partenaires techniques et financiers dans le renforcement des capacités statistiques,
- d) et la définition claire et précise des indicateurs de suivi des documents de politique de formation professionnelle et technique.

Les principales faiblesses sont, entre autres,

- a) l'émiettement des outils de collecte des données,
- b) l'absence de manuel de procédures sur la façon de collecter les données, de les stocker, de

les traiter et de les diffuser,

- c) des services de collecte des données non opérationnels au niveau de l'INFP,
- d) la faiblesse des moyens humains des différents services,
- e) l'absence de logiciels spécialisés de traitement des données
- f) et l'absence de mécanisme de production des indicateurs de suivi des plans de formation professionnelle.

Les opportunités relevées concernent

- a) l'environnement international propice au renforcement des capacités de disposer des données pour le suivi des politiques publiques,
- b) l'environnement national propice au suivi de l'emploi notamment par la mise en place d'un système de suivi des indicateurs sur l'emploi disponible au niveau de l'IHSI,
- c) la reconnaissance de l'importance de disposer des statistiques fiables pour le monitoring du sous-secteur formation professionnelle et technique par les différents acteurs,
- d) et le développement des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, les menaces relèvent de

- a) l'insuffisance de la contribution financière de l'Etat dans la production statistique publique,
- b) le retard considérable dans la transmission des données des centres à l'INFP
- c) et l'absence de conditions incitatives permettant de recruter et maintenir les cadres supérieurs, en service pour renforcer le dispositif de collecte des données. »

2.3 Sous-secteur de l'éducation non-formelle et de l'alphabétisation

Le sous-secteur non formel s'occupe de l'alphabétisation, de la post alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et de toutes les formes d'éducation alternative du système éducatif haïtien.

Selon un état des lieux réalisé en 2018, la majorité des enfants en âge préscolaire et 90 % des enfants en âge d'aller à l'école fondamentale 1e et 2e cycles (6- 11 ans) sont scolarisés. Le taux net de scolarisation du niveau fondamental, qui était d'environ 68,10 % en 2010-2011, atteignait 77 % en 2015-2016. Tandis que le taux brut de scolarisation pour le secondaire est passé de 29 % en 2011 à 44 % en 2016. Ces accroissements témoignent des progrès enregistrés aussi bien en ce qui concerne la proportion d'enfants scolarisés que la concordance entre l'âge et l'année d'étude. Pourtant, Haïti affiche une plus forte proportion d'adultes n'ayant aucune instruction que les pays voisins de la région, ainsi qu'une plus forte proportion de jeunes, âgés de 15 à 19 ans n'ayant pas

achevé le cycle d'enseignement fondamental. Les taux d'alphabétisation enregistrés dans tous les Départements, y compris celui de l'Ouest, sont inférieurs à la moyenne de la région. Le degré d'alphabétisme de la population de dix (10) ans et plus est de 61,0% dans l'ensemble du pays. Il est plus élevé chez les hommes (63,8 %) que chez les femmes (58,3%) et, est de loin meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural (80,5% contre 47,1 %). Globalement, 13% de femmes et 9% d'hommes de 15 à 49 ans n'ont aucun niveau d'instruction. À peu près, la même proportion de femmes (7%) et d'hommes (10%) ont un niveau d'instruction supérieur.

Parallèlement, nous pouvons relever l'existence d'un réseau d'écoles dans le secteur de l'éducation non formelle. Une grande majorité de ces écoles sont des initiatives privées : associations, ONG, Organisations Internationales, églises, etc. L'État, via le MENFP, dispose d'un certain nombre de centres de formation destinés aux enfants dits « restavèk », appelés « écoles du soir ». Sociologiquement, ces écoles ne sont pas considérées dans le milieu comme des centres qui offrent une formation réelle. Leur complexité organisationnelle et philosophique, leur mode de recrutement des élèves, le curriculum en vigueur, l'adaptation des diplômés au milieu en termes d'efficacité externe surtout renvoient à un questionnement systémique légitime.

Le secteur non public / non formel, comme cela se passe dans le secteur formel, est largement tributaire du secteur informel. Ainsi, il est d'une urgence extrême, dans le souci de répondre aux défis que se donne le PDEF, que le MENFP joue son rôle de gouvernance dans ce sous système. Dans cette perspective, en synergie avec le secteur non public, le Ministère doit se doter d'une politique d'Éducation non formelle/alternative qui constitue un instrument lui permettant d'orienter et de coordonner l'ensemble des activités entourant l'Éducation non formelle/alternative et du même coup, garantir l'accès à l'Éducation de qualité pour tous.

Plusieurs études, rencontres, consultations et séminaires au niveau départemental et national ont été menés en vue de sensibiliser sur le besoin de répondre aux problèmes du système éducatif par l'éducation non formelle/alternative. Il existe un sentiment profond et partagé par les différents acteurs de la société que les problèmes auxquels font face des milliers de jeunes suragés en dehors du milieu scolaire (non scolarisés, déscolarisés et en échec scolaire) et certains adultes moins alphabétisés, trouveront un début de solution à travers un nouveau cadre de politique d'éducation non formelle ou alternative. Aussi, l'éducation non formelle ou alternative doit faire partie de la Stratégie Nationale sur l'Éducation Inclusive à l'horizon de 2027.

L'offre de formation dans le système non formel émane d'une multiplicité d'acteurs institutionnels. Ces principaux acteurs, comme dans l'enseignement formel, sont des institutions publiques (MENFP / MAST/ MTPTC/ MSPP/ SEA etc.), privées ou des ONG. Par ailleurs, dans le système non formel, l'INFP et le bureau du SEA jouent, aussi, un rôle important au point qu'ils relèvent directement du niveau central. Toutefois, les autres institutions publiques et les ONG n'ont aucune relation étroite avec le bureau central du MENFP, à part quelques rares partenariats effectués avec l'INFP. Ces dernières interviennent à leur gré dans le système non formel de l'éducation en Haïti. Le groupe le plus large est représenté par les centaines d'ONG qui travaillent en Haïti, dont la plupart se consacrent à un public ciblé en relation avec un domaine d'intervention spécifique. C'est le cas de groupes tels que le Groupe de Lutte Anti-SIDA (GLAS), le Groupe de Réflexion et d'Action pour les Enfants de la Rue (GRAER), etc. Le secteur privé, pour sa part, comprend des bureaux d'études, des écoles de langue, et un ensemble très hétéroclite de centres de formation professionnelle de toutes sortes.

Selon les dernières statistiques sur l'éducation non formelle, pour tout le pays, on dénombre 206 institutions offrant ce type d'éducation. Parmi lesquelles, on compte 62 centres du soir et 144 centres d'éducation familiale. Les centres du soir sont répartis dans six (6) départements du pays (le Nord, le Nord-est, le sud-est, Artibonite, Nippes et l'Ouest), avec une concentration marquée dans les zones urbaines. Tandis que, les centres d'éducation familiale sont distribués au niveau de huit (8) départements du pays, seulement le Nord-ouest et le Sud-est n'en disposent pas. Cependant, une forte concentration est plutôt remarquée dans deux (2) départements, l'Artibonite et la Grand-Anse qui, à eux seuls, disposent de près de 70% des centres d'éducation familiale. Et, l'alphabétisation, d'après la revue documentaire Alpha et post-Alpha (UNESCO 2017) a toujours été une lutte depuis plus de soixante-dix (70) ans dans le pays.

L'essentiel des programmes dans le non formel est fait par des ONG et dans un moindre degré des Ministères des Affaires sociales, de l'Agriculture et de la Santé. La plupart de ces programmes fonctionnent dans l'ignorance les uns des autres. Il n'y a donc pas d'approche commune en matière de curriculum, d'évaluation et des normes pédagogiques. Chacun établit ses propres besoins et développe ses propres programmes pour des populations-cible séparées, ce qui réduit encore les opportunités de communication. Dans l'ensemble, cette fragmentation semble plus relever de l'absence de structure de coordination que d'une mauvaise volonté des acteurs.

Malgré plusieurs campagnes nationales réalisées dans l'objectif d'éradiquer l'analphabétisme, la

Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation ne peut dire avec certitude le niveau d'avancement dans le domaine. Car, il n'y a pas de données systématisées, voire actualisées pour ce sous-secteur.

Au cours de l'année 1999-2000, grâce à la coopération haïtiano-cubaine, plusieurs forums et tables de concertation départementaux ont été tenus aux fins de réaliser un recensement de la population analphabète dans sept (7) des dix départements géographiques du pays. Toutefois, cette réalisation n'a pas eu l'effet escompté. Aucune disposition n'a été prise pour la création effective d'une banque de données au niveau de la Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation.

Dans la suite de ces actions, la campagne "Alfa lapè/Alfa ekonomik" s'est tenue de février 2001 à septembre 2004, en tablant sur la modalité "Alfa Radyo" de 2001 à 2003. De septembre 2007 à septembre 2010, on a assisté à l'expérimentation de la méthode "Wi, mwen kapab", représentant la première étape (première action d'alphabétisation) dans le cadre de l'application du plan de coopération avec la Brigade Éducative Cubaine jusqu'à la septième étape qui s'est achevée en février 2017. De toutes ces actions d'alphabétisation, il existe certes des données, mais elles sont disparates. L'institution n'est pas en mesure de les codifier, les traiter / analyser de manière à publier même une estimation du taux d'analphabétisme en Haïti.

Plus récemment en 2016, un diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du document « *Konbit Alfa: Stratégie et Plan d'action 2018-2024 pour en finir avec l'analphabétisme en Haïti* » a permis de confirmer le constat d'absence de données probantes sur le secteur. Ce document stratégique, non encore validé par le MENFP, propose néanmoins des stratégies pour la collecte d'informations pertinentes pour ce sous-secteur. Le constat est que l'alphabétisation dans le pays révèle une réalité peu maîtrisée par le système des institutions étatiques et des opérateurs évoluant dans ce domaine. Un spécialiste en recensement a été recruté pour élaborer un outil qui devait être soumis au MENFP comme autorité de tutelle en vue de prendre des mesures pour compenser le manque observé. Ce projet de recensement devait permettre de réaliser le Registre National d'Alphabétisation (RNA). Une fois de plus, cette démarche n'a pas été couronnée de succès. Pis encore, la SEA en tant qu'institution étatique chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement haïtien en matière d'alphabétisation n'a pas de budget d'investissement. Elle fonctionne purement et simplement à partir d'un budget de fonctionnement greffé sur celui du MENFP. Cet état de fait explique en grande partie, l'incapacité de la SEA à disposer de données fiables permettant une meilleure gestion du sous-secteur.

Le tableau dressé ci-dessus relève à quel point il est important que des données soient actualisées

et/ou collectées sur l'accès des enfants à l'école, les abandons et les raisons les expliquant, la situation des sur-âgés, l'évolution de la formation des adultes analphabètes. Toutes ces données pourront alimenter la base de données de l'éducation non formelle en vue de mieux planifier les actions dans le sous-secteur et envisager les meilleurs mécanismes pour une gestion plus performante de ce dernier.

2.4 Sous-secteur de l'enseignement supérieur

La DESRS, depuis sa création en 1997, administre les données sur l'enseignement supérieur haïtien et cette administration se fait par le processus classique de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données. Cependant, en raison des insuffisances de moyens d'ordres matériels et immatériels, le processus de gestion de données mis en place reste un peu traditionnel et est devenu par conséquent limité.

Techniques de collecte de données utilisées par la DESRS

- Enquête par questionnaires auprès des IES.
- Archives de la DESRS/Enregistrement administratif surtout les demandes quotidiennes d'accréditation des IES.
- Service aux diplômés d'université (authentification/reconnaissance de diplômes des IES privées et publiques, sauf UEH).
- Rapports administratifs fournis par les Université Publiques départementales
- Procès-verbaux des visites d'inspection des IES.
- Autre technique tel que les entretiens semi directifs occasionnels avec les responsables d'IES etc.

Techniques de traitement et d'analyse de données

- Traitement manuel : dépouillement à la main et construction automatisée des tableaux de fréquences et des graphiques.
- Traitement automatique : Excel, logiciel statistique (Ramou SS).
- Analyse uni variée et interprétation des données du tableau et des graphiques.

Nature des données collectées

- Données de nature quantitative :

- Corps professoral (répartition par sexe, Age, niveau de formation, statut etc.)
- Personnel Administratif (répartition par sexe, Age, niveau de formation, avantages sociaux, etc)
- Population étudiante (caractéristiques socio-économiques, niveau de déperdition)
- Infrastructures d'enseignement et de documentation (Salles de classe, matériels didactiques, bibliothèque, médiathèque, NTIC etc.)
- Logistique (Cadre de travail du personnel administratif, matériels roulants pour le déplacement des étudiants etc.)
- Données de nature qualitative :
 - IES et leurs environnements immédiats : Mission, buts et objectifs poursuivis.
 - Mode de gouvernance (nécessaire à la gestion des conflits) : Gestion collégiale, Conseil d'administration, conseil de direction etc ...)
 - Evaluation de performance institutionnelle : Interne et externe.
 - Partenariats universitaires (nationaux et internationaux).
 - Disciplines scientifiques enseignées.
 - Projet de développement institutionnel.
 - Services aux étudiants (services de base, orientation et encadrements et pédagogiques, régimes d'études, du contrôle de connaissance etc.)
 - Accès pour les personnes à mobilité réduites
 - Etc.

Outputs actuellement disponibles à la DESRS

- Deux (2) rapports d'enquête évidemment non complétés et non actualisés.
- Base de données Excel contenant les informations de bases sur les 138 IES publiques et privées reconnues (adresses physiques et électroniques, personnes de contact, téléphones etc.)
- Liste non exhaustive des disciplines scientifiques enseignées en Haïti.
- Répertoire des 138 IES reconnues classées par départements géographiques avec date de fondation, mode de gouvernance, personnes ressources etc.
- Base de données pour les IES dont leurs dossiers sont à l'étude. Ils sont aux environs de 110
- Guide d'accréditation des IES

- Code de conduite des étudiants
- Plan de restructuration de la DESRS

Que fait-on avec ces données ?

Ces données sont utilisées en partie par le MENFP surtout dans le cadre de l'élaboration des documents de politique éducative au cours des dix (10) dernières années (PO, PDEF, Politique Nationale de Formation des personnels d'enseignement et d'encadrement, etc.). Elles sont utilisées aussi par les étudiants et professeurs chercheurs ainsi que d'autres acteurs du secteur tels que la CORPUHA. Les demandes sont produites par courrier et la DESRS y répond de la même manière. Au niveau des établissements d'Enseignement Supérieur, des données sont collectées par certaines institutions en fonction de leur appartenance (UEH, UPR, CORPUHA...). Ces données ne sont ni harmonisées, ni analysées, ni publiées. La DESRS, en tant qu'instance de régulation, établit avec les universités privées, des échanges qui se font à travers des correspondances entre les deux institutions en ce qui a trait au processus d'authentification des diplômes émis par ces dernières. La demande d'authentification d'un diplôme est recevable si elle concerne une faculté reconnue par le MENFP. Pour traiter le dossier de demande, la DESRS adresse une correspondance à l'établissement d'enseignement supérieur concerné de laquelle est réclamé un ensemble d'informations relatives au diplômé. Si les réponses acheminées à la DESRS satisfont aux exigences requises, le processus continue pour aboutir finalement à l'authentification du diplôme en question. Ce procédé pourrait être facilité par des échanges automatiques d'informations collectées par les deux entités en question.

Les diplômes des étudiants de l'Université d'Etat d'Haïti sont cosignés par un doyen de la Faculté, le Recteur et le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Aucun dispositif ne permet au secrétariat du Ministre de vérifier le parcours de ces diplômés, ni l'authenticité de ces documents avant signature. Alors que depuis 2009, l'Université d'Etat d'Haïti réalise les inscriptions en ligne pour tous les étudiants de toutes les entités de Port-au-Prince. Les données sont collectées sur tous les nouveaux étudiants en utilisant une application web. Des données sont aussi collectées sur le personnel administratif et académique lors du processus de recrutement à partir d'une application de gestion des ressources humaines. Le rectorat dispose donc d'un système d'informations qui gère les étudiants et son personnel enseignant et administratif. Techniquement le rectorat est donc prêt pour que des échanges de données puissent se faire entre son système d'informations et celui du ministère central, mais jusqu'à ce jour, les démarches

entreprises en ce sens auprès du ministère sont restées sans réponse concluante. Et pourtant, l'accord-cadre signé entre l'UEH et le MENFP, le 3 février 2020, pose le cadre de développement de protocoles pouvant définir le mode de partage des données.

2.5 Données non structurées

A part les données dites conventionnelles servant d'intrants au calcul d'indicateurs spécifiques sur le secteur de l'éducation, d'autres données appelées encore données innovantes ont une importance considérable à la bonne gestion du système. Tous les jours, les différentes entités du MENFP produisent, manipulent et stockent ce type d'informations. Compilées sans méthode ni systématisation, ces informations sont disponibles tant dans les directions qu'au service des archives et leur accessibilité reste limitée. Il en découle un déficit en termes de renseignement sur le secteur quel que soit le dossier à traiter.

3 CHOIX STRATEGIQUES POUR LA REALISATION DES COLLECTES DE DONNEES

3.1 Suivi et communication de l'évolution du secteur éducatif

Dans le chapitre III du plan décennal⁴, le MENFP a explicité sa stratégie d'information et de communication pour ce qui a trait aux résultats de la mise en œuvre du plan. Le MENFP, « à travers l'unité du système d'information (USI) et la direction de la planification et de coopération externe (DPCE), mettra en place un dispositif visant à orienter le développement, l'entretien et l'alignement stratégiques du système d'information pour l'éducation. Ce seront des outils d'orientation et de renforcement des capacités et de la gouvernance du secteur.

« Trois éléments essentiels devront guider le processus de mise en place de ce système : disponibilité des informations, intégrité et fiabilité des données et confidentialité ». Un tel choix confirme la grande importance ainsi que l'urgence d'une révision du système de production et mise à disposition des données. Le PDEF prévoit que « toutes les structures du ministère, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré, ainsi que ses différents partenaires et acteurs du secteur, seront responsabilisés et mobilisés à cet effet ».

Pour ce qui concerne le suivi, « toutes les structures d'exécution (SE) répondront des résultats des différentes activités du PDEF dont elles auront la charge. Elles fourniront périodiquement

⁴ MENP, Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF), Décembre 2020

(semestriellement ou annuellement) des rapports d'activités axés sur des résultats au Comité Technique pour les suites nécessaires. Ce dernier déterminera continuellement dans quelle mesure les interventions réalisées ont permis d'atteindre les résultats escomptés. En d'autres termes, il cherchera à déterminer régulièrement si les activités, programmes et sous-programmes sont en voie d'atteindre les résultats planifiés (produits, réalisations et impact) et s'ils ont produit du même coup des effets non recherchés (positifs ou négatifs). » Cette analyse du niveau d'atteinte des résultats aura besoin de la fourniture régulière des données tant structurées que non structurées et en temps opportun. De même, le cumul des données tout au cours de la décennie d'exécution du plan facilitera le travail prévu d'évaluation finale de sa mise en œuvre pour un meilleur pilotage des futures interventions.

Enfin, la dynamique de génération et mise à disposition de données sur le système éducatif haïtien, pour répondre aux critères de publication au niveau international, devra se plier au respect des normes et standards de qualité des données statistiques tel que prévu dans les principes du nouveau cadre d'évaluation de la qualité des données défini par l'Institut des Statistiques de l'UNESCO⁵. Le ministère de l'éducation y a déjà souscrit et les premiers travaux ont permis d'aboutir à une évaluation de la qualité des données telles que produites pour le secteur en Haïti ainsi que les recommandations pertinentes pour l'amélioration du système⁶.

3.2 Mise en place du SIGE

Entre avril 2019 et avril 2021, plusieurs décisions ont permis d'avancer de manière structurelle dans le processus de mise en place et de développement d'un SIGE pour le secteur éducatif en Haïti. D'abord, le MENFP a produit et validé deux documents cadres devant servir de repère et de guide d'implémentation de la chaîne de production et de diffusion des informations afin de disposer en permanence de données fiables et à jour permettant d'analyser l'évolution du secteur. Il s'agit de

- un Schéma directeur qui « vise à garantir une démarche rigoureuse et transparente des processus techniques ainsi qu'une approche harmonieuse de développement habile basée

⁵ https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiDxe41pnwAhV7gF0HHQELBGUQFjADegQIFBAD&url=http%3A%2F%2Fuis.unesco.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fdocuments%2Fdata-quality-assessment-framework-admin-data-systems-matrix-2017-fr.xlsx&usq=AOvVaw0bh_6L2UJEvm4jwP14ixjQ

⁶ MENFP – UNESCO, *Haïti : Rapport d'évaluation de la qualité des données statistiques de l'éducation*, Juin 2020

sur les ressources disponibles et régulièrement actualisée pour s'assurer de la qualité totale des données produites »⁷.

- une Stratégie d'implémentation du SIGE qui « vise à permettre aux acteurs, en respectant les prescrits du schéma directeur validé, de disposer d'un outil opérationnel pouvant assurer la bonne implémentation et le bon fonctionnement du SIGE sectoriel intégré... »⁸.

Dans la même foulée, la Direction Générale du MENFP a créé par circulaire en date du 23 Janvier 2020 une structure de coordination découlant des termes de référence précisant la structure organisationnelle pour la gestion de la mise en place du SIGE. Sous la supervision de la Coordination Générale du Pôle Appui (CGPA), la Coordination de l'Equipe Technique Nationale (CETN) regroupe les trois directions techniques piliers du système d'information pour la gestion du secteur : la DPCE, l'UEP et l'USI. Son mandat principal est de (i) veiller au bon fonctionnement de l'Equipe Technique Nationale (ETN) qui regroupe toutes les fonctions d'études, de planification, d'exécution, de gestion, de suivi et d'évaluation des opérations de mise en place du SIGE et (ii) d'alimenter la structure de pilotage du SIGE à travers la conduite de réflexions pratiques pouvant faciliter la compréhension des thématiques relatives au système d'information et à l'utilisation des statistiques éducatives⁹.

Enfin, en avril 2020, le MENFP a défini un premier plan annuel découlant du cadre des résultats de la stratégie d'implémentation du SIGE, complété par les priorités du moment et obtenu des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) le financement nécessaire permettant de lancer de manière opérationnelle le processus de mise en place du SIGE. Ce coup de pouce a facilité le démarrage des travaux et permis notamment d'enclencher la rédaction de cette nouvelle stratégie de collecte de données pour une meilleure réponse aux besoins en matière d'information pour la gouvernance du système mais surtout d'implanter des bases solides et fiables pour la réalisation d'un prochain recensement scolaire en constituant une ligne de base à partir de l'actualisation des données existantes pour les Ecoles, les Elèves et les Enseignants.

Parallèlement, d'autres dossiers et réflexions sont en cours de réalisation et / ou d'exécution dans les différentes directions et unités techniques du niveau central et devraient se raccorder à la plateforme SIGE. On peut citer entre autres, le processus de demande d'ouverture et

⁷ MENFP, USI, *Schéma directeur du SIGE*, Juillet 2019

⁸ MENFP, USI, *Stratégie d'implémentation du SIGE*, Juillet 2019

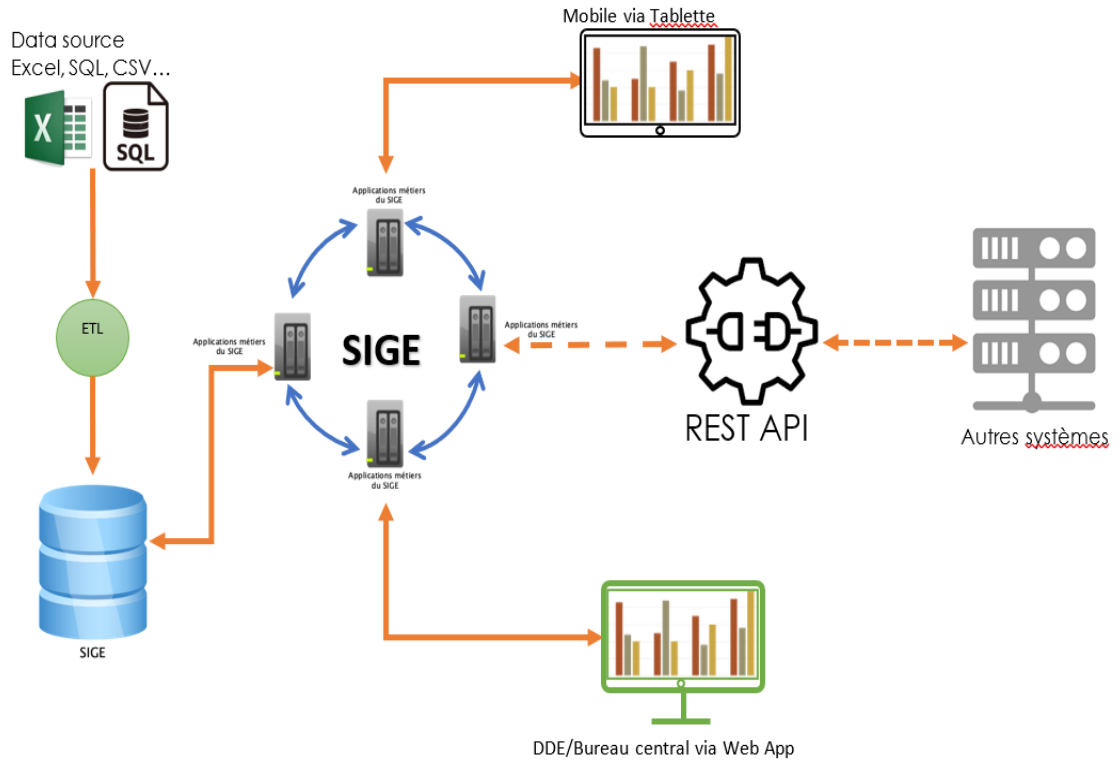
⁹ MENFP, USI, *Termes de référence des structures organisationnelle pour la gestion du processus d'implémentation du SIGE*, Août 2019

d'accréditation des écoles par la DAEPP, la systématisation de l'inscription des candidats aux examens d'Etat, la proclamation en ligne des résultats ainsi que la numérisation des archives par le BUNEXE, la gestion du personnel enseignant et administratif du secteur public par la DRH, la modélisation de la collecte des données pour la gestion du Système d'Assurance Qualité (SAQ) par les Unités de coordination de Projets (PEQH, UCP). L'objectif visé dans tous les cas précités est l'utilisation de l'infrastructure technologique (base de données centralisée) du SIGE pour faciliter l'intégration et la production des données.

3.3 Infrastructure technologique

Dans la nouvelle dynamique du SIGE intégré, toute activité de collecte doit, ipso facto, utiliser l'infrastructure technologique existante du SIGE qui facilite les entrées et sorties de données à partir d'une Base de Données centralisée selon les standards et patrons d'architecture mise en place. Cette plateforme est accessible, via internet ou le réseau intranet du MENFP et les données collectées au niveau des structures départementales seront automatiquement disponibles, en temps réel, au niveau central pour être partagées avec les acteurs. En ce qui a trait aux échanges de données avec les tiers (provenant d'une source externe), les approches se définissent en fonction du support sur lequel se trouvent ces données. Quand les données sont produites à partir d'un tableur (Excel par exemple) ou d'une autre base de données (Access ou autre), on utilise un ETL (Extract Transform Loader) qui permet de les transformer dans un format structurel compatible à la base centralisée du SIGE. Pour les échanges avec les systèmes informatiques évolués, Une communication E2E (End-to-End) via un « Rest API » est octroyé avec le contrat d'utilisation à la source en vue du transfert de ces données dans le SIGE. Tous ces échanges se feront suivant un protocole qui permet de valider les données à intégrer.

Le schéma suivant en est une illustration.



Dans les cas d'études, de collecte sur le fonctionnement de la cantine scolaire, les manuels et kits scolaires et d'autres interventions au niveau des écoles, par exemple, certains logiciels "open source" du type ODK, comme KoboToolbox, CS Pro, Survey Solutions, Survey CTO, peuvent être utilisés. Leur utilisation permet de développer des formulaires rapides sur mobile (Android ou IOS) adaptés au besoin de la collecte. Certaines unités du ministère ont expérimenté ces plateformes pour des collectes spécifiques (en témoigne l'expérience réalisée avec l'UNOPS pour certaines écoles appuyées par le Projet PEQH). Mais il faut rappeler que dans ce cas précis, la firme avait la responsabilité de tous les aspects logistiques et financiers de la mise en œuvre de l'enquête. Une telle expérience pourrait être mise à l'échelle, moyennant la prise en compte des protocoles établies sur les échanges et l'intégration des données (en vue de garantir l'intégrité des données) et des coûts de mise en œuvre.

3.4 Normes et standards pour la collecte de données

Le processus de collecte des données doit intégrer un ensemble de mécanismes d'échange structuré et sécurisé qui facilitent le partage et l'accessibilité des données. Parmi ces mécanismes, on peut citer : l'ouverture, la flexibilité, la transparence, la protection, la responsabilité formelle, le professionnalisme, l'interopérabilité, la qualité, la sécurité, l'efficacité, la durabilité et la confidentialité.

La modalité de partage des données dépend de la catégorisation des données et de leur volume.

Les demandes de données sont classées dans deux catégories :

- demandes ponctuelles ;
- échanges périodiques structurés de données identifiées.

Parmi les aspects importants à traiter dans la politique de partage des données figurent :

- la portée et le champ d'application ;
- la catégorisation des données ;
- la catégorisation des utilisateurs ;
- la catégorisation des demandes et modalités de partage des données ;
- le stockage et la conservation des données ;
- la clause de réciprocité ;
- la clause de sauvegarde ;
- le type de données ;

- le mode de transfert des données.

En matière de production, partage, utilisation et diffusion des données, l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (ISU) prône un certain nombre de critères dont les trois ci-après sont retenus par le MENFP dans sa stratégie nationale de développement des statistiques de l'éducation (SNDSE).

A. Cadre politique et juridique

Un cadre politique et juridique bien défini est une condition indispensable pour la construction d'un système d'information et de gestion performant. Dans le cadre de l'évaluation de ce domaine, les questions pertinentes portent sur l'attribution d'un mandat pour la collecte de données auprès de toutes les institutions et de tous les organes d'éducation et de formation, la clarification des rôles et des responsabilités, l'immatriculation des élèves et des institutions, l'engagement à la qualité, la responsabilité en matière de rapportage, la confidentialité des statistiques, l'impartialité et l'objectivité.

Les éléments déterminants du cadre juridique du SIGE :

- La disponibilité d'une loi statistique qui encadre l'activité statistique du système statistique national ;
- La disponibilité de décrets portant organisation des départements ministériels dans lesquels il est clairement mentionné les attributions des structures responsables de la production statistique ;
- L'application des textes régissant les activités statistiques ;
- L'existence d'identifiants uniques pour le suivi des unités.

B. Processus de développement des statistiques

L'ensemble des processus statistiques utilisés sont une dimension importante du SIGE pour garantir des données de qualité. Les aspects pertinents retenus dans le cadre de l'évaluation des processus sont : une méthodologie solide, des procédures statistiques appropriées, des définitions et des classifications de pratiques acceptables au plan international et un fardeau supportable pour les répondants.

C. Rapportage des informations éducatives

Le rapport des données constitue un maillon de la chaîne de production pour garantir une meilleure compréhension des données produites, surtout pour les utilisateurs externes au système de production. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre un accent particulier sur ce domaine. Pour l'évaluer, les questions importantes portent sur le degré auquel les statistiques sont pertinentes et fiables, exactes, livrées à temps, cohérentes, globales, comparables au fil du temps à travers les régions et les pays et facilement accessibles pour les utilisateurs.

3.5 Standardisation des unités statistiques Ecole – Elèves - Enseignants

En avril 2021, le MENFP a revu une nouvelle fois son système de codification des établissements scolaires pour les niveaux fondamental et secondaire. Cette revue a permis de confirmer la définition de l'unité statistique Ecole ainsi que le système de codification de ces dernières¹⁰.

En termes de définition, l'école « est une institution fondée et administrée par l'Etat (ou par les Collectivités Territoriales), par une personne (ou un groupe de personnes) ou par une personne morale¹¹, fonctionnant sous une dénomination propre, ayant un à trois niveaux d'enseignement, afin d'offrir à la communauté une éducation conforme aux normes et curricula en vigueur.

Cette institution peut comporter :

- Un (1), deux (2) ou trois (3) niveau(x) d'enseignement
- Une (1) ou deux (2) vacation(s)
- Un (1), deux (2) ou trois (3) personnel(s) pédagogique(s) (soit par niveau et/ou par vacation)
- Un (1) local, deux (2) ou trois (3) locaux (avec une adresse physique principale) dans une même commune moyennant répartition des trois ordres d'enseignement dans les locaux.

L'école est donc l'unité de base d'organisation et de gestion du système éducatif. Elle est **synonyme d'établissement scolaire**. La dénomination des écoles privées ou établissements d'enseignement privé doit être conforme avec le décret du 11 septembre 1974 et la politique nationale d'accréditation des écoles privées (PONAEP). Ces choix constituent des pas supplémentaires vers la standardisation du système de collecte des données ».

Pour ce qui concerne le code d'identification des établissements scolaires, un système composé de 12 digits a été retenu. « Il est composé d'une chaîne de caractères renseignant sur la localisation

¹⁰ MENFP, Définition et méthodologie de codification des établissements scolaires, Avril 2021

¹¹ Selon les articles 7 et 8 du décret du 11 septembre 1974 régissant l'ouverture et le fonctionnement des écoles privées.

six (6) digits, le secteur un (1) digit et *une terminaison unique de cinq (5) digits* par école ».

La possibilité de collecter les données sur les élèves et les enseignants, de les traiter dans une base de données centralisée (SIGEEE) permettra de suivre leur mouvement à l'intérieur du système éducatif. On saura avec certitude le nombre réel d'élèves et d'enseignants intervenant dans l'ensemble du système éducatif et pour chaque niveau d'enseignement, suivre l'évolution d'une cohorte d'élèves relative à un cycle d'enseignement donné et retrouver facilement les informations nécessaires relatives à chacun d'eux. La connaissance du nombre d'enseignants et de leurs qualifications permettra de mieux programmer des formations à leur intention afin que chaque enseignant puisse exercer son métier dans les meilleures conditions, de développer ses connaissances et compétences professionnelles grâce à la formation tout au long de la vie.

On pourra retrouver rapidement chaque élève et chaque enseignant du système puisqu'*un Identifiant unique sera attribué à chacun d'eux*.

L'algorithme de création d'identifiant unique pour les enseignants est le suivant :

- Choix de la première lettre du nom de l'enseignant ;
- Choix de la première lettre du prénom de l'enseignant ;
- Sa date de naissance en format « JJMMAA » ;
- Date de nomination ou date de la signature du contrat de travail en format « MMAA »
- Une séquence automatique de quatre (4) digits est générée par l'application.

L'algorithme de création d'identifiant unique pour les élèves est le suivant :

- Les trois (3) premières lettres du "nom de famille" de l'élève ;
- La première lettre du prénom de l'élève ;
- Sa date de naissance en format « JJMMAA » ;
- Le "sexe" de l'élève (M/F);
- Le code du "département de naissance" de l'élève ;
- Une séquence automatique de quatre (4) digits est générée par l'application.

3.6 Nouvelle méthodologie de collecte des données pour le secteur classique

Sur la base des expériences antérieures et pour bénéficier des avantages que représentent les fonctionnalités de l'existence d'un SIGE intégré, le MENFP a fait les choix ci-après pour générer des informations de qualité à un moindre coût.

1) Un recensement tous les 3 ans

Le ministère débutera le processus de collecte de données par une planification triennale notamment via un système hybride de collecte qui pourra évoluer, dès la stabilisation du système vers des recensements quinquennaux et éventuellement la remontée automatique des données si le système atteint un haut niveau de maturité et de performance. Ce premier exercice de recensement dans la dynamique d'intégration automatique des données dans le SIGE nécessite une planification très fine dans la mesure où elle impliquera l'ensemble des acteurs de terrain qui, pour la première fois, auront la charge de la partie opérationnelle du processus. Les outils et instruments existants seront revus pour une réponse plus adéquate de la collecte aux nouveaux besoins générés par le développement du SIGE. Un document d'opérationnalisation de l'exercice de recensement précisera les outils et la nouvelle configuration de la relation entre les différentes structures de la chaîne de production des données.

2) Une actualisation des informations chaque année

Il s'agirait, une fois par année, à la période jugée la plus pertinente selon les sous-secteurs éducatifs, de faire une mise à jour des données existantes dans les différentes bases via des échanges entre les systèmes informatisés connectés ou à partir d'autres média. Actuellement, cette opération d'actualisation des données est déjà en cours de manière expérimentale au niveau de chacune des DDE avec l'accompagnement et sous la supervision des directions techniques centrales regroupées dans la CETN (DPCE, UEP et USI). A la fin de ce processus prévu pour l'été 2021, les leçons tirées permettront d'articuler une opérationnalisation plus performante de l'actualisation annuelle. Un manuel de procédures spécifique sera développé pour le processus d'actualisation.

3.7 La constitution d'une bibliothèque des données non structurées

L'objectif de ce centre de documentation est de rendre accessibles, consultables et mobilisables les documents et publications nombreux et épars qui constituent le capital immatériel du système éducatif. La nouvelle stratégie de collecte de données vise à :

- constituer, dans un premier temps, une bibliothèque numérique ou centre de documentation numérique de toutes les données non structurées existant dans les archives du ministère tant au niveau central que départemental, de manière continue indépendamment de leur provenance ,
- et, dans un deuxième temps, organiser les données collectées de manière à les rendre

exploitables et disponibles en fonction des besoins et/ou pour la génération de nouvelles bases de données.

3.8 Rôle et responsabilités des différentes structures

Sous l'autorité du Ministre de l'Éducation, cette stratégie de collecte est mise en œuvre par les différentes directions générales de la structure centrale et des structures autonomes du MENFP. En effet, si la dynamique de développement d'un SIGE sectoriel exige une harmonisation des processus pour la collecte des données, les procédures peuvent cependant varier en fonction de la configuration et des spécificités du sous-secteur. Il revient alors à la Coordination de l'Équipe Technique Nationale, fonctionnant sous la supervision du Coordonnateur Général du Pôle Appui, de mettre en place et de rendre effectif les mécanismes nécessaires pour cette harmonisation. Car, toutes les structures du MENFP sont déjà présentes dans l'Équipe Technique Nationale (ETN) dont la composition, tel que décrit dans les termes de référence pour la gestion du développement du SIGE,¹² est la suivante.

L'ETN est composé

- du Coordonnateur de Pôle Appui,
- des directeurs techniques de UEP, DPCE, USI,
- des différents directeurs techniques générateurs et utilisateurs de données
- de tous les directeurs départementaux,
- d'un cadre technique spécialisé responsable de la gestion de la production des données pour chacune des directions et structures centrales, départementales, autonomes et déconcentrées du MENFP.

Etant donné l'ampleur de l'ETN (environ une soixantaine de personnes), deux modalités de fonctionnement sont prévues pour l'articulation de son travail.

1. D'un côté, une organisation de fonctionnalité en trois niveaux :
 - a. Le niveau de coordination qui est assumé par les trois directeurs de gestion.
 - b. Le niveau de contrôle et supervision qui est assumé par les DT et le DDE.
 - c. Le niveau d'exécution qui regroupera tous les cadres techniques impliqués.

¹² MENFP, Termes de référence des structures organisationnelles pour la gestion du processus d'implémentation du SIGE, Août 2019 – Voir schéma d'implémentation en annexe

2. En parallèle, un niveau opérationnel réparti en sous-comités techniques de travail en fonction des thématiques, domaines ou compétences à mobiliser détermine, via les protocoles de gouvernance, la bonne marche à suivre pour le partage des données.

Cette répartition en sous-comité constitue le noyau dur qui porte l'existence du SIGE dans la mesure où de son dynamisme professionnel, de l'harmonisation et de la cohérence qui pourront se dégager dans la collaboration transversale entre les cadres techniques dépendra la pertinence des résultats du SIGE. D'un autre côté, si le processus arrive à accoucher d'une masse critique de production technique de qualité, la validité et la pérennité du système sont assurées. Les cadres techniques devront donc développer la double capacité de réalisation d'un travail professionnel de bon niveau dans leur structure de base pendant qu'ils interagissent avec leurs collaborateurs des structures parallèles de même niveau.

L'enjeu de ce dernier aspect est de taille. Les techniciens devront échanger presque quotidiennement sur leurs réalisations. C'est pourquoi, le MENFP devrait mettre en place une plateforme largement fonctionnelle à la disposition de l'ETN pour permettre aux différentes équipes de communiquer et travailler en ligne quel que soit le lieu où elles sont basées. Cette facilité de communication serait également utilisée par les niveaux de coordination et de supervision pour remplir leur mandat.

Le noyau dur de la coordination de l'ETN est déjà à pied d'œuvre et développe au fur et à mesure la toile de connexion entre les ensembles concernés. Cette nouvelle stratégie de collecte des données est l'occasion idéale pour réaliser une plus grande avancée dans ce sens. A ce niveau, il sera de la responsabilité spécifique de l'UEP, responsable du suivi de l'évolution de la mise en œuvre du PDEF, de maintenir le fil rouge de la collecte des données en fonction des indicateurs des différents sous-secteurs.

Pour ce qui concerne le contrôle et la supervision des opérations de la direction centrale, les deux autres directions techniques sont particulièrement en charge.

La DPCE se charge :

- de la mise en place du dispositif de collecte des données ,
- de la préparation et de la révision des outils de collecte (papier et numérique),
- de la formation des inspecteurs et coordonnateurs ,
- de la gestion globale et de la supervision des opérations,

- de l'apurement et de l'analyse des données,
- de la production des tableaux statistiques et des annuaires.

L'USI, pour sa part, est responsable :

- de la mise en place de l'infrastructure technologique,
- de la sensibilisation et de la formation des opérateurs, utilisateurs et acteurs de terrain,
- de l'archivage (stockage) et de la diffusion des résultats de la collecte des données.

Enfin, sous le leadership du Directeur Départemental, toute l'opération de collecte et de saisie des données est réalisée au niveau local. L'implication de l'inspection dans cette opération est primordiale afin que le partage des dossiers entre le BIZ et le BDS puisse se faire dans un temps raisonnable. Le Service de Planification et de Technologie (SPT) assure la planification des opérations, la gestion des données, l'encadrement et la coordination de la Cellule Départementale du SIGE.

Dans chaque DDE, donc, le processus de collecte est exécuté par la Cellule départementale sous la supervision du Service de Planification et de Technologie (SPT). Cette cellule est composée du planificateur de (ou des) informaticien(s), des Inspecteurs Principaux, des Coordonnateurs de District et des Inspecteurs de Zone.

Le SPT est chargé de mener les actions ci-après dans le processus de collecte des données.

Planification des opérations

- Recevoir les consignes du niveau central pour la planification des opérations de collecte, les interpréter.
- Faire l'inventaire et l'évaluation des ressources humaines, matérielles et des équipements disponibles, au niveau de la direction départementale susceptibles d'être mobilisés en vue de réaliser l'opération.
- Préparer une planification départementale pour les activités de la Cellule.

Gestion des données

- Assurer le suivi périodique de la mise à jour des données.
- Vérifier avec les structures centrales concernées la bonne conformité des résultats obtenus des opérations.

Encadrement et coordination de la Cellule Départementale

- f. Définir les procédures de distribution / réception des dossiers.
- g. Assurer une formation adéquate du dispositif à l'endroit de l'ensemble des acteurs qui seront impliqués dans l'opération de saisie.
- h. S'assurer que la gestion des dossiers est faite de façon rationnelle incluant :
 - i. la disponibilité des dossiers (formulaires vierges ou remplis),
 - ii. l'alimentation régulière des opérateurs de dossiers pour la saisie ,
 - iii. le suivi, l'enregistrement et la traçabilité des dossiers distribués ,
 - iv. la récupération et l'archivage des dossiers traités ,
 - v. la performance des opérateurs de saisie en procédant périodiquement à des évaluations individuelles pendant la période en vue des recommandations et mesures appropriées.

4 OPERATIONNALISATION

A l'analyse de la réalité des différents sous-secteurs du système éducatif, il ressort que les niveaux d'avancement, les dynamiques ainsi que les besoins de chacun en matière de collecte et de disponibilité des données ne sont pas les mêmes. Par contre, ces systèmes sont tous dans la nécessité d'un échange, d'un dialogue entre eux, notamment aux points de jonction de fin et/ou de début de cycle de formation. Aussi, il convient que pour chaque sous-secteur, la structure responsable de la collecte des données développe un manuel d'opération adapté aux objectifs visés par le processus de collecte pour la période visée. Evidemment, tel que prévu dans les modalités de fonctionnement de l'Equipe Technique Nationale (ETN), ces différentes structures peuvent bénéficier de l'expertise technique de la CETN, notamment la DPCE en matière de collecte de données et de statistiques, l'USI pour les aspects technologiques. Les échanges entre ces différentes entités seront maintenus de manière constante afin d'assurer une certaine harmonisation dans les modalités et techniques de collecte de sorte que la mise à disposition des données pour une meilleure gestion de l'éducation en Haïti, tout sous-secteur confondu, puisse devienne une réalité évidente pour le secteur de l'éducation.

4.1 Au niveau de l'Enseignement classique

Les données relatives au sous-secteur de l'enseignement fondamental et secondaire couvrent les

niveaux allant du préscolaire à la 4^{ème} année du Secondaire. Le chapitre ci-après traitera de la collecte des données structurées pour les unités statistiques Ecoles, Elèves et Enseignants devant constituer le système SIGEEE. La stratégie de génération de données non structurées pour ces ensembles sera prise en compte dans le chapitre spécifique sur la mise en place de la bibliothèque numérisée de données.

Tel que convenu, la construction de la base de données devant alimenter le SIGEEE se fera à partir d'un premier recensement national qui, pour être exhaustif, démarrera par l'existence d'une base de données harmonisée pour tout le système. L'objectif visé est d'établir, au cours de l'année 2021, une ligne de base pour chacune des entités considérées par (i) l'harmonisation des différents fichiers existants au sein du MENFP et (ii) l'actualisation des données disponibles de sorte que la matrice 0 utilisée pour le prochain recensement soit fiable et complète.

Cette opération, communément appelée première expérimentation, a été enclenchée à l'automne 2020 dans toutes les directions départementales et répond au processus ci-après. Pour chacun des sous-systèmes du SIGEEE, la stratégie adoptée prend en compte les acquis de l'existant. Le processus utilise au maximum un système décentralisé de délégation de pouvoir par l'utilisation des structures techniques départementales du MENFP compétentes en la matière de manière à écourter au mieux la génération des données. Cette opération se fait sous la haute supervision des structures centrales (CETN / DPCE-USI) qui en assurent l'encadrement technique.

Pour répondre aux spécificités de chacun des sous-systèmes, des variantes utiles sont introduites dans un cas ou dans l'autre pour une adaptation optimale de la stratégie de mise en œuvre de cette première expérimentation. La constitution de ces trois bases de données se réalisent simultanément pour s'assurer d'une économie de temps et d'argent. Les données collectées et saisies au niveau des structures départementales sont automatiquement disponibles en temps réel au niveau central. Ce processus de mise en place des bases de données du SIGEEE se réalise avec l'accompagnement des instances stratégiques du Ministère afin d'obtenir l'engagement et l'implication des acteurs directement concernés par cette opération. Il s'agit d'une approche novatrice s'inscrivant dans une démarche de modernité et d'instauration de bonnes pratiques.

Pour les écoles, l'exercice se réalise avec les données désagrégées tirées du dernier recensement scolaire ainsi que les données cartographiques du CNIGS. Pour ce qui concerne les nouvelles écoles autorisées à fonctionner, elles seront intégrées dans la base dès leur ouverture selon le

procédé prévu dans les documents de politique d'accréditation¹³ de la DAEPP. Cette dernière se réalise en trois étapes successives : l'autorisation d'ouverture, le permis de fonctionner et le certificat d'accréditation. Et « l'informatisation du système permettra à n'importe quel fondateur d'établissement scolaire privé non seulement de produire en ligne sa demande, mais aussi, de suivre à la trace le processus de traitement que subit son dossier jusqu'à sa réception ». Ce choix signifie que déjà, au démarrage du processus d'accréditation, les informations sont collectées – de manière transitoire – sur la future école. Pas moins de six formulaires sont déjà conçus et élaborés en collaboration avec la DPCE lors du développement de ces documents de politique d'accréditation des écoles. Ils serviront à collecter les informations pertinentes sur les écoles et qui seront transmises, après traitement, par le SAEPP, au Service de Planification et de Technologie (SPT) pour l'octroi du Code d'Identification Unique à l'école. Ce code unique une fois octroyé et généré dans le système, sera disponible aux fins d'opérations et il servira d'identifiant pour toutes les échanges (transactions) avec le Ministère.

Pour les élèves, les données de différentes sources sont récupérées pour constituer la ligne de base. Tous seront donc dotés d'un identifiant unique.

- La base pour le préscolaire et l'école fondamentale se fait à partir des listes de formation et de décision de fin d'année pour les élèves qui existent déjà dans le système.
- Les données des élèves qui ont réussi aux examens de 9ème Année Fondamentale à compter de 2017 forment la base des quatre années du secondaire (NS1 à NS4).
- Pour les nouveaux arrivants, dès leur inscription dans l'école, le responsable de l'établissement sollicite du planificateur départemental, via son inspecteur, l'identifiant unique de l'élève sur la base des informations préliminaires transmises. Ces dernières sont confirmées lors de la mise à jour des données à partir de la liste de formation de classe.

La mise à jour des informations - ajout, suppression et modification - se fait au niveau des structures départementales sur la plateforme du SIGE ou par échange avec d'autres systèmes informatiques ou encore par chargement de tableaux de données format Excel dans la Base centralisée. La plateforme pourra être accessible également au niveau des établissements scolaires moyennant un protocole d'accès. L'archivage de ces données s'effectuera chaque année tenant compte des cohortes qui ont réussi au bac ou qui quittent le système scolaire.

Pour les enseignants, les données du PPE et du SIGERH sont utilisées. Chaque enseignant intégré

¹³ MENFP / DAEPP, Politique nationale d'accréditation des écoles privées (PONAEP), Octobre 2020

dans la base est doté d'un identifiant unique. La ligne de base est constituée des données des enseignants du secteur public du SIGERH auxquelles on ajoute les données des PPE après nettoyage. L'intégration d'un nouvel enseignant du privé se fait selon le même système que pour les élèves. S'agissant des nouveaux enseignants du secteur public, le processus débute avec l'étude des dossiers de nomination. L'intégration est effective à la réception de la lettre de nomination et l'émargement au niveau du ministère des finances. Les opérations de cessation au niveau du SIGERH permettent d'archiver ces données au jour le jour. Les données sur les enseignants du secteur non public sont mises à jour à partir d'un protocole d'échange avec les établissements scolaires.

4.2 Au niveau du sous-secteur de la formation professionnelle

Sur la base du diagnostic réalisé dans l'étude précitée dans l'Etat des lieux, les recommandations ci-après ont été promulguées et devraient servir de choix stratégiques à l'INFP pour le développement et la mise en place d'une base de données fiables pour le sous-secteur.

A court terme

- Définir un plan d'action visant le renforcement des capacités de production de données de qualité...
- Intégrer au niveau de la base de données GENINOV un dispositif où les centres peuvent remplir en ligne des informations relatives aux palmarès des étudiants, les informations sociodémographiques sur les étudiants et le personnel enseignant, etc. Pour commencer à rendre opérationnel cette recommandation, l'INFP peut réaliser un exercice pilote avec un noyau de centres (Pour un début, nous pourrions retenir les centres qui ont participé à ce travail). Après, le processus pourrait s'étendre à l'ensemble des centres impliqués dans la stratégie d'informations.
- Sensibiliser les responsables des centres à acheminer les registres des informations sur les élèves, les formateurs et les données sur les diplômés. Ceci peut prendre la forme d'une stratégie de renforcement des capacités, avec des séminaires de formation sur le remplissage des questionnaires.

A moyen terme

- Mettre en place une plate-forme interinstitutionnelle de production des données sous l'égide de l'INFP en vue d'améliorer le système de collecte des données sur la formation professionnelle et technique sectorielle pour le suivi des politiques ;
- Mettre en place un mécanisme de rencontres entre les producteurs et les utilisateurs de données.

A long terme

- Monter un observatoire de l'emploi et de la formation technique et professionnelle. Cet observatoire sera placé sous la tutelle de l'INFP dans la perspective de générer des informations sur le marché de l'emploi. Sa mission principale sera de « collecter les informations originelles sur l'emploi et la formation technique et professionnelle, et de mieux les organiser en vue de leur exploitation par les décideurs ». Il sera également chargé de traiter et de diffuser les informations dans le champ de la relation formation emploi. Il faut signaler que le service de veille pourrait bien remplir cette mission ».

Concrètement, il s'agira de rendre disponibles les données pour le sous-secteur en réalisant les étapes ci-après.

- 1) Etablissement d'un protocole d'échanges de données entre l'INFP et les centres de formation, l'INFP et toutes les autres structures de FP des autres ministères (partage de données, enquêtes et/ou recensement communs, actualisation et harmonisation des bases ou fichiers de données...) .
- 2) Mise en place d'une base de données portant sur l'unité statique centre de formation professionnelle et technique, notamment
 - la géolocalisation (département géographique, arrondissement géographique, commune) ;
 - l'accréditation (code, année d'accréditation, statut – public / privé / subventionné) ;
 - l'offre de formation (programmes enseignés et niveau de chaque programme - CAP-BAP-DT-BTS) ;
 - la capacité d'accueil.

Ces informations seront collectées à l'occasion de la demande d'accréditation formulée par le centre auprès de l'INFP à partir du formulaire de demande d'accréditation déjà créé à cet effet. Les informations seront complétées et actualisées à l'occasion des missions d'inspection et de

supervision réalisées dans le centre ainsi que lors des demandes d'ajout de nouveaux programmes de formation formulées par le centre.

3) Mise en place d'une base de données sur les formateurs

- niveau de qualification, niveau de formation et nombre d'années d'expériences (Les données sur les formateurs des centres publics de formation professionnelle peuvent être obtenues au niveau du Service de gestion des ressources humaines de l'INFP, au service d'appui à la gestion des centres, au service de développement technique et pédagogique, ect. Pour le non-public, une enquête s'avère utile pour la constitution des données de base qui pourront être mises à jour régulièrement.)

4) Mise en place d'une base de données sur les étudiants

- à l'entrée en formation : données sociodémographiques (date et lieu de naissance, sexe, occupation des parents, lieu de résidence, niveau d'études atteint au moment de son inscription au programme de formation) ainsi que des données permettant de le retrouver après la formation (téléphone, adresse électronique...);
- à travers les listes de formation de classe (actualisation annuelle);
- à l'inscription aux examens de fin de cycle;
- sur les diplômés : enquêtes régulières sur le suivi post-formation, l'intégration sur le marché du travail, la reconversion.

5) Production d'annuaires statistiques, réalisation et publication d'études globales ou spécifiques sur l'évolution des filières, l'adéquation entre les besoins de ces dernières (marché de l'emploi) et les offres de formation.

Pour toutes ces bases de données, les unités statistiques seront dotées d'un identifiant unique qui facilitera leur mise en relation, le suivi et leur intégration dans le SIGE.

4.3 Au niveau du sous-secteur de l'éducation non-formelle et de l'alphabétisation

Les données existant pour ce secteur étant désuètes (plus de 3 ans dans le meilleur des cas), disparates (plusieurs sources non harmonisées) et non exhaustives, il convient d'adopter une stratégie par étape permettant d'obtenir à long terme le système d'information pertinent pour la gestion de l'éducation. A ce titre, il conviendra de dégager une nouvelle vision de collecte de données basée sur les axes ci-après :

- Etablissement d'un système solide de collecte et de gestion de données

- Protocole de partage et de gestion des données collectées
- Dispositifs de formation et d'opérationnalisation
- Sensibilisation et consolidation
- Pilotage, suivi et évaluation.

D'abord, à court terme, une étude diagnostique sera réalisée sur l'état des lieux du non formel en Haïti et couvrira les aspects suivants :

- la mise à jour de l'état des lieux de l'éducation non formelle (Conduire un recensement des données, informations, écrits, rapports existant sur le non formel pour la constitution de la base de données) ;
- les acteurs étatiques – les ONGs – la société civile ;
- l'étendue de l'éducation non formelle (les acteurs, leur localisation, leur champ d'intervention – la population ciblée – âge -) – le nombre d'enseignants – l'environnement d'apprentissage ;
- les données sur le secteur informel – VAE ;
- les ressources disponibles dans le secteur et à mobilise ainsi que les potentiels canaux de financement.

Dans un deuxième temps, une base de données sur l'ensemble du sous-système non formel contenant les variables ci-après sera développée, prenant en compte :

- le profil des apprenants (d'où viennent les apprenants – leur parcours) ;
- les programmes utilisés – les techniques d'enseignement/apprentissage ;
- le niveau universitaire – pourcentage d'enseignants à former dans les facultés d'éducation des universités publiques et privées (Constitution d'un pool de formateurs en éducation non formelle) ;
- les stratégies de validation de l'apprentissage - niveau de certification – reconnaissance des centres ;
- les performances des apprenants/finissants ;
- le profil des finissants ;
- le pourcentage de la population d'enfants, d'adolescents, de jeunes et d'adultes ayant besoin d'avoir accès à l'éducation non formelle ;

- la constitution du Registre National d'Alphabétisation (RNA) comme un instrument indispensable de planification de l'action publique d'alphabétisation révélant le taux d'alphabétisation réel dans le pays pour toutes les catégories (enfants, jeunes et adultes) ;
- les opportunités existantes pour les finissants ;
- les passerelles entre le formel et le non formel ;
- les ressources à mobiliser pour le développement du sous-secteur ;
- l'intégration des données de ce secteur dans le SIGE.

Enfin, avec l'ensemble des données qui seront collectées, il sera possible d'établir des parallèles entre les deux systèmes (le formel et le non formel), notamment :

- une étude comparative sur les données du formel avec le non formel ;
- une étude plus pointue sur le parcours des apprenants finissants en éducation non formelle et leur possible intégration dans un des circuits du formel ;
- la performance d'un éventuel système d'équivalence (comment rendre effectives les passerelles fixées au niveau de l'organigramme du système éducatif).

4.4 Au niveau du sous-secteur de l'enseignement supérieur

Dans la perspective d'une mise à disposition de données relatives à l'enseignement supérieur en Haïti, la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique envisage, en collaboration avec la CETN-SIGE les IES publiques et privées, les partenaires locaux et internationaux, de développer les actions ci-après :

- Créer une base de données exhaustives sur le sous-secteur de l'enseignement supérieur et l'actualiser régulièrement ;
- Trouver un mécanisme de liaison avec les IES et les autres partenaires par le biais de la plateforme numérique du MENFP en vue de l'alimentation systématique et régulière des données structurées et non structurées sur l'enseignement supérieur ;
- Etablir des protocoles communs de partage et de gestion des données avec toutes les entités concernées ;
- Améliorer, par le biais de la NTIC, les services offerts à la communauté universitaire ;
- Se doter de logiciels spécialisés tels que SPSS ou R en vue de pouvoir réaliser des analyses statistiques multivariées ou corrélationnelles.

- Publier une fiche d'information à caractère général pour chaque établissement accrédité sur le site du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Actuellement, l'UEH a la capacité de mettre en place une interface de programmation applicative (API) permettant de communiquer avec les systèmes d'information du Ministère et d'autres systèmes d'autres partenaires avec lesquelles elle partage des données (en production ou en consommation). Certaines données collectées pourraient être exploitées par les institutions partenaires suivant leur besoin.

Par exemple la vérification de l'authenticité des diplômes des finissants de l'UEH pourraient se faire via un API entre le système d'information du rectorat et celui du MENFP.

De même le Ministère pourrait mettre en place des API afin de permettre à l'université de collecter les données sur les admis du Bac afin d'alimenter le système d'inscription en ligne à l'université. Car les API offrent plus de flexibilité, simplifient la conception, l'administration et l'utilisation, et donnent les moyens d'innover dans le partage et la diffusion des données collectées.

Les échanges entre la DESRS et les universités privées devraient suivre une logique d'échange de système à système suivant la capacité des entités. Ce qui améliorerait la régulation.

4.5 Mise en place de la bibliothèque numérique pour les données non structurées

Il s'agit de créer un entrepôt virtuel qui permettra d'archiver de manière pérenne les ressources documentaires du ministère par l'utilisation de logiciels de gestion bibliographique. Une interface sur le web proposant des fonctionnalités et des services qui permettra la consultation de documents divers (études, rapports, circulaires, arrêtés, ...) ainsi que leur appropriation par les acteurs du système éducatif.

Dès la deuxième année de mise en place du SIGE, une planification concrète, telle que proposée par les étapes ci-après, permettra d'aboutir à la mise en place de la bibliothèque numérisée :

- 1) Définir un cahier des charges pour le développement du dispositif ;
- 2) Etablir le système de classement souhaité en s'alignant sur la méthodologie utilisée par les archives nationales ;
- 3) Faire un appel à contribution pour envoyer tout document disponible ou lien par voie électronique à une adresse mail donnée ;
- 4) Demander aux structures autonomes et déconcentrées, aux DT et aux DDE de transférer copie de tous les documents papier et numérisés à la même adresse donnée ;

- 5) Définir le protocole de validation, par la CETN, des dossiers à poster ;
- 6) Numériser et poster tous les documents du service des archives et ceux collectés dans le système établi ;
- 7) Fournir une Assistance Technique à la CETN pour
 - a. mettre en place le système,
 - b. aider à gérer le démarrage du processus de gestion des dossiers reçus,
 - c. former les secrétaires et techniciens des différentes structures au système d'enregistrement (codification) des dossiers dans un espace de transition en vue de leur validation et diffusion.

ANNEXES

Structure d'implémentation du SIGE

Comité Stratégique National

Ministre de l'Éducation
Inspection Générale / Directeurs Généraux / CORPUHA / Représentant secteur non public de l'Éducation / IHSI / PTF / Coordonnateur Pôle Appui

Tous les Coordonnateurs de Pôle / l'UCDDE

Directeurs techniques UEP/USI/DPCE - FP/SEA/FNE/ONAPE

Deux Directeurs départementaux (tournus)



*Un responsable technique de l'IHSI
Un responsable technique de CORPUHA*

Deux représentants techniques du secteur non public de l'Éducation

Deux représentants techniques des PTF (tournus)

Equipe Technique Nationale

Niveau Coordination :
*Coordonnateur Pôle Appui
Directeurs UEP/DPCE/USI*

Niveau contrôle et supervision :
*Directeurs techniques /
Directeurs DDE*

Niveau Exécution :
*Cadres techniques spécialisés
DT/DDE/INFP/SEA/FNE/
CORPUHA/ONAPE*

REFERENCES

1. **MENP**, Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF), Décembre 2020
2. **MENFP / INFP**, Diagnostic du dispositif actuel et formulation d'une stratégie de collecte des données pour le sous-secteur de la formation technique et professionnelle, septembre 2016
3. **MENFP – UNESCO**, Haïti : Rapport d'évaluation de la qualité des données statistiques de l'éducation, Juin 2020
4. **MENFP / CETN**, Protocoles de gouvernance de données, Mars 2021
5. **MENFP / DAEP**, Politique nationale d'accréditation des écoles privées (PONAEP), Octobre 2020
6. **MENFP / DAEP**, Politique nationale d'accréditation des écoles privées (PONAEP), Octobre 2020
7. **MENFP**, Termes de référence des structures organisationnelles pour la gestion du processus d'implémentation du SIGE, Août 2019 – Voir schéma d'implémentation en annexe
8. **MENFP**, Définition et méthodologie de codification des établissements scolaires, Avril 2021
9. **MENFP / USI**, Schéma directeur du SIGE, Juillet 2019
10. **MENFP / USI**, Stratégie d'implémentation du SIGE, Juillet 2019
11. **MENFP / USI**, Termes de référence des structures organisationnelle pour la gestion du processus d'implémentation du SIGE, Août 2019
12. **N. Reymonet, M. Moysan, A. Cartier, R. Délémontez**. Réaliser un plan de gestion de données «FAIR» : modèle , 2018
13. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiDx-e41pnwAhV7gf0HHQELBGUQFjADegQIFBAD&url=http%3A%2F%2Fuis.unesco.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fdocuments%2Fdata-quality-assessment-framework-admin-data-systems-matrix-2017-fr.xlsx&usq=AOvVaw0bh_6L2UJEvm4jwPl4ixjQ